

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2008014**

**Signataire : HL/ED/NH**

**OBJET : Extension de l'école maternelle Gérard Philipe. Approbation du marché négocié, lot 4, consécutif à l'appel d'offres infructueux. Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article, 35- I-1, du Code des Marchés publics,

Vu le marché négocié consécutif à l'appel d'offres infructueux pour le lot n°4,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE: Approuve le marché négocié relatif à l'extension de l'école maternelle Gérard Philipe, Lot 4 (Menuiseries métalliques extérieures, fermetures, protections scolaires, métallerie) et autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2008, le Maire à le signer avec la société S.C.M.M.S.C pour un montant de 174 321,31 € TTC .

le Maire